

Paris, le 15 juin 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**DISPOSITIF MIS EN PLACE PAR LA PREFECTURE DE POLICE
A L'OCCASION DU MATCH
DE LA COUPE DU MONDE FEMININE 2019 DE FOOTBALL
USA / CHILI
DIMANCHE 16 JUIN A 18 HEURES AU PARC DES PRINCES**

Le dimanche 16 juin à 18 heures, au Parc des Princes, l'équipe des USA rencontrera celle du Chili dans le cadre de la phase de groupes de la coupe du monde féminine 2019 de football.

A cette occasion, un périmètre de protection sera instauré par arrêté du préfet de Police ce dimanche entre 14 heures et 22 heures.

Ce périmètre, au sein duquel l'accès et la circulation des personnes seront réglementés, sera délimité par les voies suivantes (non incluses) :

Place du Général Stefanik, rue du Lieutenant-colonel Deport, place du Docteur Paul Michaux, avenue de la Porte de Saint-Cloud, rue de la Tourelle, rue des Princes, rond-point André Malraux, avenue Robert Schuman, rue du Château, avenue de la Porte Molitor, avenue du Général Sarrail, rue Meryon, boulevard Murat (jusqu'à la place du Général Stefanik).

Des dispositifs de pré-filtrage ou de filtrage avec possibilités de palpations de sécurité, d'inspections visuelles et de fouilles de sacs ou de bagages, seront mis en place aux différents points d'accès à ce périmètre.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

A l'intérieur de ce périmètre, seront interdits :

- la circulation des véhicules à moteur;
- l'introduction, la détention, le transport et la consommation de boissons alcooliques, sauf dans les parties du périmètre régulièrement occupées par des restaurants et débits de boissons titulaires des autorisations nécessaires ;
- le port, le transport et l'utilisation des artifices de divertissement, des articles pyrotechniques, des armes par nature, y compris factices, et de munitions, ainsi que de tous objets susceptibles de constituer une arme au sens de l'article 132-75 du code pénal ou pouvant servir de projectile présentant un danger pour la sécurité des personnes et des biens, en particulier les bouteilles en verre ;
- l'accès des animaux dangereux au sens des articles L211-11 et suivants du code rural et de la pêche maritime, notamment les chiens de 1ère et 2ème catégories.

En complément de ce périmètre de protection, de 7 heures à 23 heures 30 ce dimanche, le stationnement des véhicules sera neutralisé sur les voies suivantes du 16^e arrondissement de Paris:

Rue Nungesser et Coli (des deux côtés, de la rue Claude Farrère au boulevard d'Auteuil), place de l'Europe, rue du Commandant Guilbaud, avenue de la Porte Molitor, allée de Brennus, rue Claude Farrère, avenue de la Porte de Saint-Cloud (côté Nord, de la place de la Porte de Saint-Cloud à la rue du Commandant Guilbaud), avenue du Général Sarrail (des deux côtés, de la rue Claude Farrère jusqu'au n°33 de l'avenue), avenue du Parc des Princes, place Jules Rimet, place du Docteur Michaux, rue Raffaëlli, rue Lecomte du Noüy, rue de l'Arioste, rue du Sergent Maginot, rue du Général Roques, rue du Lieutenant-colonel Deport, des deux côtés portion comprise entre l'avenue du Parc des Princes et le n°4 de la rue).

La préfecture de Police conseille aux supporters de privilégier les transports en commun et d'anticiper leurs déplacements pour se rendre au stade

Afin de fluidifier l'accès aux matchs et de faciliter les contrôles de sécurité, il est également rappelé aux spectateurs qu'il leur est interdit d'introduire dans l'enceinte du stade les objets dont la liste est consultable [sur le site internet de l'organisateur](#).

Les automobilistes sont invités également à contourner très largement la zone du Parc des Princes ce vendredi.

Pour les riverains, les accès aux parkings privés resteront possibles sur présentation d'un justificatif et d'un laissez-passer délivré par les mairies compétentes.

Ce communiqué est consultable sur le site internet de la préfecture de Police
à l'adresse suivante : www.prefecturedepolice.paris